



ILS L'ONT FAIT



APRÈS L'OBTENTION DE SON LABEL ÉCOMOBILITÉ, LE GRAND NARBONNE ENTRAÎNE 12 COMMUNES DANS LA LABELLISATION (11)



Région Occitanie
Narbonne (11)

Bénéficiaire

Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Partenaires

- Direction régionale Occitanie de l'ADEME
- Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Le label ÉCOMOBILITÉ

Après la labellisation du Grand Narbonne en 2017, 12 communes de l'agglomération ont obtenu le label ÉCOMOBILITÉ

En 2018 :

- Cuxac d'Aude
- Ginestas :
- Gruissan
- La Palme
- Leucate
- Peyriac :

En 2019 :

- Armissan
- Bize-Minervois
- Caves
- Coursan
- Narbonne
- Saint-Marcel

Aides financières

1 000 000 € répartis sur 11 communes, dispositif CEE-TEPCV



Date de début de l'opération

2017

Pourquoi agir

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne est composée de 37 communes et compte 126 983 habitants.

Son territoire est desservi par deux autoroutes l'A 61 et A9, 3 gares et une halte ferroviaire. Un réseau interurbain de 15 lignes de bus relie l'ensemble des communes de l'agglomération à Narbonne. Malgré un coût d'abonnement très attractif ce réseau est essentiellement utilisé par les scolaires. Une organisation spécifique est proposée durant la saison estivale pour l'accès au littoral.

Avec un trafic routier en hausse du fait de l'attractivité du territoire et une activité saisonnière venant aggraver cette problématique, la question des déplacements est un enjeu majeur sur le territoire mais aussi un sujet qui mobilise beaucoup les habitants.

La consultation publique sur le PCAET et l'élaboration du SCoT ont montré que ce thème arrive souvent en tête des préoccupations. La démarche de labellisation Cit'ergie a été l'occasion de pointer la nécessité de renforcer la politique Mobilité.

Le Grand Narbonne, le SYADEN et l'ADEME déploient progressivement un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire, à terme 46 bornes seront réparties sur 25 communes.

La communauté d'agglomération investit chaque année 500 000 € pour réaliser des aménagements cyclables, environ 80 km d'itinéraires sont à ce jour réalisés

Autorité Organisatrice des Mobilités Le Grand Narbonne a convié en mai 2017 l'ensemble des communes afin de les sensibiliser sur la thématique de la mobilité. Elle leur a présenté les actions déjà en cours, celles à venir et par conséquent la démarche de **labellisation écomobilité**.

Après l'obtention en 2017 du label écomobilité, le Grand Narbonne est devenu **collectivité relais** et 12 communes qui ont été accompagnées en 2018 et 2019 dans la même démarche. L'accompagnement a consisté à leur présenter le dispositif, identifier avec elles les actions mises en œuvre et celles qu'elles pourraient facilement déclencher.

Depuis deux ans dans le cadre de la semaine Européenne de la mobilité, Le Grand Narbonne a fait le choix de **récompenser les communes** ayant obtenu le label **en leur remettant** en partenariat avec l'ADEME **un trophée**.

Dans le cadre du dispositif CEE-TEPCV, 11 communes ont pu bénéficier d'une subvention pour un total de plus de 1 million d'euros dont 10 % de bonus grâce à l'obtention du label Ecomobilité.

Présentation et résultats

En 3 ans plus de 100 actions mobilité engagées sur le territoire du Grand Narbonne et des 12 communes labellisées : une véritable dynamique de territoire !

Depuis 2017, **Le Grand Narbonne a engagé 54 actions :**

2 actions-phares de 2017

- Dans le cadre de sa Délégation de Service Public transport, le Grand Narbonne a accompagné son délégataire KEOLIS dans la démarche « **Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent** ».
- Déploiement sur le territoire de **46 bornes de recharge** pour véhicules électriques.

2 actions-phares de 2018

- Le Grand Narbonne devient **collectivité relais Ecomobilité**.
- Acquisition de **4 véhicules électriques Zoé** : 2 partagés et 2 affectés aux services.

2 actions-phares de 2019

- Lancement du **Plan de Mobilité du Grand Narbonne**
- Intégration de **critères mobilité** dans les documents d'urbanisme et de planification.

Grâce à son implication dans la démarche écomobilité et son accompagnement, **12 communes du territoire ont été labellisées** pour avoir décidé de mettre en œuvre au moins 5 actions sur la mobilité durable parmi une centaine de propositions, condition à la labellisation de l'ADEME.

Dans certains cas, une aide a été apportée à la rédaction du dossier de candidature ou encore à l'orientation vers des dispositifs de financement lorsque ceux-ci existaient (ex. Alvéole pour les emplacements vélo).

Au total 59 actions ont été conduites par les communes.

Quelques actions-phares en 2018 :

- Cuxac d'Aude : Aménagements cyclables
- Ginestas : Aire de covoiturage et borne de recharge
- Gruissan : Achat de VAE pour les agents municipaux
- La Palme : Communication dans la lettre du maire sur les transports en commun
- Leucate : Prise en compte des déplacements doux dans le PADD dans le cadre de la révision du PLU
- Peyriac : Aménagements de stationnements dans des espaces naturels

Quelques actions-phares en 2019 :

- Armissan : Création d'une zone de rencontre
- Bize Minervois : Permis piétons et permis vélo auprès des scolaires
- Caves : Création de stationnements vélos
- Coursan : Réalisation d'un schéma modes doux
- Narbonne : Réalisation/réfection d'aménagements (pistes, trottoir)
- Saint-Marcel : Aménagements d'itinéraires pour rejoindre les établissements scolaires.

Facteurs de reproductibilité

Le succès de l'opération repose d'abord sur l'appropriation des enjeux mobilité par la Communauté d'agglomération elle-même et sur l'attention particulière des communes pour cette thématique des déplacements qui concerne quotidiennement les citoyens, mais aussi les élu(e)s.

Focus



En 2017, Le Grand Narbonne obtient le label Ecomobilité et accompagne KEOLIS dans la démarche « Objectif CO₂ Les transporteurs s'engagent ».



La même année, Le Grand Narbonne déploie sur 25 communes un réseau de 46 bornes de recharge pour véhicules électriques.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr

Le site de l'ADEME Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

- Le site du Grand Narbonne
www.legrandnarbonne.com

CONTACTS

Grand Narbonne
r.toubale@legrandnarbonne.com

- Direction régionale Occitanie de l'ADEME
martine.cheylan@ademe.fr



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ADEME Occitanie – Septembre 2019

